

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 mai 2025
Convocation du : 15 mai 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas BLACTOT

DE25.049

FINANCES
FESTIVAL BRICOS DU CŒUR
TARIFICATION

Autorisation - Approbation

(380)

Par délibération DE25.048, la Ville d'Armentières a acté son partenariat avec l'association des Bricos du Coeur, afin d'accueillir sur son territoire le 7 juin 2025, le Festival des Bricos du Coeur accompagné de son village solidaire.

Le Festival permettra au public d'assister à trois concerts, à des tarifs abordables.

Afin d'accentuer l'aspect solidaire de cette manifestation, et permettre au plus grand nombre d'Armentières et d'Armentériens d'y assister, la Ville d'Armentières souhaite mettre en place une tarification spécifique.

Pour ce faire, la Ville d'Armentières a fait l'acquisition de places qu'elle revendra à prix coûtant, soit au tarif de 10€ la place, dans la limite du nombre de places acquises par la commune (2 400).

Afin de bénéficier de ce tarif, chaque demandeur devra justifier de son identité et de son lieu de résidence armentierois (justificatif de domicile de moins de 3 mois), lors de la pré-réservation des places, via le portail accessible via un QR Code. A l'issue du processus de vérification, un lien sera adressé au demandeur le renvoyant vers le site de billetterie en ligne, permettant le paiement effectif et l'obtention des places.

La ou les place(s) achetées sera/seront strictement réservées aux personnes demeurant au sein du foyer du demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le tarif unitaire de la place de concert à hauteur de 10€, à destination exclusive du public armentierois, dans la limite des places disponibles, et sous réserve de la production des éléments justifiant du lieu de résidence.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thomas BLACTOT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

